



Nouveautés de la CCHI

Décisions de la CCHI (saison 22/23)

Cours central cadre national

2/3 septembre 2023

Macolin



die **Mobiliar**

CONCORDIA



bls

Aperçu

- Cas et décisions de la CCHI
 - Erreur JFL
 - Interruption de jeu après blessure
 - Jets de coussins
- Rétrospective eLicence
- Nouveautés RV
- Divers/questions?

Cas «Erreur JFL»

Situation

- Dans le 3^{ème} set sur le score de 20:13 l'équipe NLB à domicile a procédé à un remplacement. Dès ce moment et jusqu'à la fin du set, seuls 2 joueurs JFL (Libéro inclus) se trouvaient sur le terrain. La eScoresheet n'a pas indiqué de message d'erreur. L'équipe visiteuse l'a remarqué quelques jours plus tard après examen de la vidéo et réclamé auprès du bureau de Swiss Volley.

Non JFL

SET	ⓑ BTV Aarau 1							Ⓐ Bellinzona Volley						
	Start: 17.28						S	End: 17.49						R
	I	II	III	IV	V	VI	Points	I	II	III	IV	V	VI	Points
2	7	13	6	17	12	4	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	19	12	10	9	5	11	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
		10						1						
		16:23						20:13						
	0	2	3	5	6	7	"T"	X	3	4	5	6	8	"T"
8	9	10	11	12	13	8:13 11:18	11	13	14	15	18	19		
15	17						20	23	25					

Cas «Erreur JFL»

Bases juridiques

- Règlement de Volleyball (RV)
 - Art. 150: Compétitions officielles avec des joueurs formés localement
- Directive concernant le contrôle des joueurs formés localement (directive JFL)
 - Art. 5 al. 2: Procédure en cas de réclamation („immédiatement“)

Points problématiques

- Moment du dépôt de la réclamation
 - Doit être „immédiatement“: plus de 48 heures après le match est nettement trop tard

Cas «Erreur JFL»

Points problématiques:

- Configuration eScoresheet:
 - Doit impérativement être soigneusement vérifié avant le début du match

Conclusion

- Pas d'entrée en matière sur la réclamation; avertissement à l'équipe à domicile

Match info N304277 NLA Volleyball League Men 2022/2023 - Qualificationround

Volleyball NLB Women 2022/2023 - Qualificationround SWI Women's Club 2.Female

20046
Match no. 304277 Day no. 8 Phase - Quali 22/23 ID COMP = 301
Date 05.11.2022 Scheduled time 17.00 Real Starting Time 17.00 ID MATCH = 7981

 **Bellinzona Volley** **BTV Aarau 1** 

Country City Hall
Spectators 30 Receipts € COVID CHANGE COURT ENABLED
Regulation 2 LFP Players required

1st Referee Family name First name City/Region Nat
2nd Referee Family name First name City/Region Nat

Scorer Franzini Fabrizio Ticino CH
Assistant
Video Challenge

Line Judge # 1 Family name First name Line Judge # 3 Family name First name
Line Judge # 2 Family name First name Line Judge # 4 Family name First name

Live Score Support wants to communicate with you: indicate a phone number of a person who could be contacted for urgent communications.
PHONE

Comments Ok Cancel

Cas «Interruption de jeu après blessure»

Situation

- Sur le score de 13:10 dans le 4^{ème} set d'un match 1L, un joueur de l'équipe à domicile se blesse si gravement qu'il a dû être amené en ambulance à l'hôpital. En raison de l'état psychologique de l'équipe locale, le match a été interrompu par le 1^{er} arbitre.

Bemerkungen/Remarques/Osservazioni
Set 4, Stand 13:10 für Volley Oberdiessbach: Schwere Verletzung Spieler # 9 (Fussregion / Beinbruch); Volley Oberdiessbach fühlt sich nicht mehr im Stande weiterzuspielen. Deswegen Spielabbruch (psychische Verfassung Oberdiessbach schlecht)

Cas «Interruption de jeu après blessure»

Bases juridiques

- Règles de Volleyball: art. 6.4, 17.1
- Règlement de Volleyball (RV): art. 98 (forfait)

Points problématiques

- L'équipe à domicile aurait eu suffisamment de joueurs pour poursuivre le match
- Comment évaluer le comportement de l'équipe à domicile?
 - Refus de jouer ou plus en mesure de jouer (équipe incomplète)
- Conséquences différentes selon décision
 - Résultat 0:3 (0:25, 0:25, 0:25) ou maintien du score acquis

Mannschaften: Et		
A	B	
Lizenz-Nr. Licence-No. Licenza-No.	Spieler-Nr. Player No. Giocatori	Name Nom Nome
14.10.82	12	Tomasetti d.
23.6.88	1	M. Urwyler
4.7.01	2	M. Urwyler
27.11.55	5	J. Bärtsch
20.4.58	7	Y. Weibel
25.3.57	8	S. Wicknel
28.6.55	9	T. Blum
20.4.58	10	G. Weibel
12.8.87	11	C. Kipfer
8.8.88	15	D. Ryter
4.9.97	18	C. Schli
26.7.00	20	E. Richener
LIBEROS (=Ls)		
23.6.88	1	M. Urwyler
Offizielle/Officiels/Ufficiali		
14.10.82	C	J. Tomasetti
26.7.88	AC1	E. Richener
	AC2	
10.7.00	P	E. Hofmann
	M	

Cas «Interruption de jeu après blessure»

Conclusion

- La CCHI a considéré que le comportement de l'équipe était compréhensible en raison de la gravité de la blessure et à considéré qu'elle n'était plus en mesure de continuer à jouer (équipe incomplète)
- Le match a été homologué avec 3:2 (19:25, 25:17, 26:28, 25:13, 15:0) pour l'équipe visiteuse
- Pas d'autre sanction prononcée

Cas «Jets de coussins»

Situation

- Après la fin d'un match émotionnel dans la série de play-out LNA, que l'équipe à domicile avait remporté 3:1, une grande partie des spectateurs de l'équipe à domicile ont jeté leurs coussins de siège sur le terrain, principalement du côté du terrain de l'équipe visiteuse. Un coussin a frappé une joueuse de l'équipe visiteuse à la tête.
- Après le match, la 1^{ère} arbitre a établi un rapport sur l'incident et l'équipe visiteuse s'est également plainte auprès de Swiss Volley et demanda que les spectateurs de l'équipe locales soient exclus pour les prochains matches.

Cas «Jets de coussins»



Cas «Jets de coussins»

Bases juridiques

- Règles de Volleyball : art. 20.2.1
- Statuts Swiss Volley: art. 11 al. 1
- Charte Ethique Swiss Volley, ch. II
- Règlement de Volleyball (RV): art. 11 al. 3

Points problématiques

- Responsabilité sur spectateurs
 - L'équipe à domicile est en charge de l'ordre et de la tranquillité
 - Les spectateurs tombent dès lors sous la responsabilité de l'équipe à domicile (en particulier les siens)

Cas «Jets de coussins»

Points problématiques

- Comportement passible de sanction?
 - Motivation pour coussins: Joie ou attaque contre les joueurs?
 - Objets utilisés: coussins vs. bouteille

Conclusion

- La CCHI a considéré le comportement comme une expression erronée de la joie de la victoire et non comme une attaque contre l'équipe visiteuse
 - Considéré dès lors comme comportement antisportif (et non agressif)
- Comme une joueuse a été touchées, une limite a été franchie
- Amende CHF 250.00 et CHF 50.00 frais de procédure (sanctions plus sévère en cas de récidive)

Rétrospective eLicence

Déroulement contrôle eLicences

- Contrôle des passeports avant le match:
 - Pas de cas problématiques connus
 - Procédure pour personnes pas en mesure de s'identifier correctement („photos sur mobile“, document d'identité sans date de naissance, etc.) également sans problème; sera maintenu

Contrôle liste d'engagement

- Contrôle des listes d'engagement après le match:
 - Pas de cas problématiques connus
 - Délai pour clôture (4 heures après début officiel du match): sera maintenu
 - Amendes pour équipes: aucune jusqu'à présent, prévu toutefois dès saison prochaine
- Également reconduit („Instructions pour arbitres“ restent en vigueur sans changements)

Nouveautés RV

Art. 76 al. 5 Maillots

- Les numéros de 1 à 99 sont autorisés dans toutes les LJ et dans tous les matchs du championnat suisse de la relève.

Art. 137a Equipes de formation LNB

- Disposition abrogée sans remplacement
 - Il n'y a dès lors plus de restrictions particulières pour des équipes de LNB d'un club ayant également une équipe de LNA de même sexe
 - ~~„Une équipe de formation LNB est autorisée à aligner au maximum 4 joueuses ou joueurs qui ont dépassé l'âge juniors dans les matchs de championnat.“~~

Nouveautés RV

RV Annexe VII – 1. Protocole

- Transfert des modifications issues du protocole „Covid“
 - Présentation des équipes sur la ligne de fond
 - Pas de poignée de main au filet (après la présentation des équipes)
 - Présentation des arbitres/JL depuis la ligne latérale

Divers/questions?





Merci beaucoup de votre attention!

Nous remercions nos partenaires et sponsors



die **Mobiliar**

CONCORDIA



bls